



Pessac le 10 octobre 2009

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

Siège social : Moulin de Noës
46 rue Laurenson 33600 PESSAC
✉ 17 avenue André Danglade
☎ 05 56 45 55 51

www.federation-quartiers-pessac.com
Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com

Monsieur le Maire de Pessac
Mairie de Pessac
Place de la Vème République
33604 PESSAC CEDEX

~~~~~

Objet : *Charte de la téléphonie mobile à Pessac : réactivation du groupe de suivi*  
Notre Réf. : FscqP-2009-020  
Référence : Charte relative aux antennes de téléphonie mobile à Pessac en date du 3 juin  
2004

~~~~~

Monsieur le Maire,

La Fédération des syndicats et comités de quartiers de Pessac a joué un rôle important dans l'élaboration de la charte relative aux antennes de téléphonie mobile signée le 3 juin 2004. Cette charte prévoit un certain nombre de dispositions dont une réunion annuelle : le comité de suivi qui a été mis en place ne s'est réuni qu'à deux reprises, en 2005 et 2007. Depuis, les quartiers n'ont plus été invités, aussi nous craignons que cette charte, que nous considérons comme un outil de concertation majeur, ne soit abandonnée. En effet, elle contient une série de dispositions qui doivent permettre de désamorcer les conflits qui ne manquent pas de surgir dès qu'un opérateur cherche à implanter une nouvelle antenne ou à modifier celles qui existent déjà sur le territoire de la commune.

Actuellement, ne subsiste de cette charte que la réalisation, à la demande, de mesures d'émission de ces antennes, le cas échéant en présence des représentants du quartier concerné puis la communication des résultats correspondants.

Or la ville constitue dans cette charte le pivot, intermédiaire entre les opérateurs d'une part, et la Fédération des syndicats et comités de quartier d'autre part. Il convient de rappeler que dans ce domaine également notre association fédérale est toujours favorable à un dialogue constructif avec ses partenaires, dans le cadre de l'application des lois en vigueur.

En conséquence, nous vous demandons donc de bien vouloir réactiver le comité de suivi en respect des promesses faites lors de l'assemblée générale 2009 du comité de quartier de Magonty et de rappeler aux opérateurs leurs engagements, notamment la fourniture en principe en début d'année de la liste et la cartographie des relais en service ou en projet, ainsi que le dépôt d'un dossier d'information en cas de création ou de modification d'une antenne.

Notre préférence va à une rencontre tripartite avec les opérateurs, à votre initiative, le plus rapidement possible.

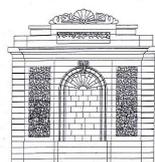
Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdcharteatmair09)

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.



W332000666